

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1464

10 juin 2015

### SOMMAIRE

Danicalux Fortune Care .....	70230	Luce Investment S.à r.l. ....	70257
DBtrans.Lux s.à r.l. ....	70230	Lucky Properties S.A. ....	70257
Desdan Holding S.A. ....	70230	Luisante S.A. ....	70233
Erste International S.A. ....	70230	Luthor S.à.r.l. ....	70233
HPT Service S.A. ....	70272	Luthor S.à.r.l. ....	70234
iTunes S.à r.l. ....	70264	LuxCSD S.A. ....	70256
JNL Participations S.A. ....	70264	Luxembourg Insurance Brokers S.à r.l. ....	70256
JS Finance Sàrl .....	70263	Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A. ....	70234
Kareta Car S.A. ....	70259	MCT Luxembourg Management S.à r.l. ....	70270
Kareta Holding S.A. ....	70259	Melga Finance S.à r.l. ....	70265
KAS Anorthosis S.C.A. ....	70263	Merhill Holdings S.à r.l. ....	70265
Kawa Solar Europe S.à r.l. ....	70264	Merlin Lux Finco 2 S.à r.l. ....	70265
K-Consulting S.à r.l. ....	70263	Merlin Lux Finco 2 S.à r.l. ....	70265
KHF Kaiser-Joseph Straße 165 Beteiligung S.à r.l. ....	70258	Metello Investments S.à r.l. ....	70268
KHF Kaiser-Joseph Straße 165 Beteiligung S.à r.l. ....	70258	Michelangelo Acquisitions Luxembourg S.à r.l. .....	70268
Kiliteam V .....	70259	Middlesex Residential S.à r.l. ....	70268
Kredietrust Luxembourg S.A. ....	70264	Middlesex Retail S.à r.l. ....	70269
La Continentale S.A. ....	70257	Middlesex Student Housing S.à r.l. ....	70269
Life Finance Company .....	70263	Milano Properties and Investments S.A. ....	70269
LSF 3 S.à r.l. ....	70235	Milano Properties and Investments S.A. ....	70270
LSF 4 S.à r.l. ....	70242	Milano Properties and Investments S.A. ....	70270
LSF 5 S.à r.l. ....	70249	Trias Holdco A - T S.à r.l. ....	70272
		Water Explorers Holding S.C.A. ....	70226

**Water Explorers Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.974.

In the year thousand fifteen, on the twenty-seventh day of March, at 11:00 a.m.,

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned;

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the “General Meeting”) of the company Water Explorers Holding S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160.974, incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary, on 12 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C-1808, dated 8 August 2011 (the “Company”).

The General Meeting was opened at 11:00 a.m, and was presided by Mr. Bob PLEIN, employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3 route de Luxembourg (the “Chairman”).

The Chairman appointed as secretary Mr., Max MAYER, employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3 route de Luxembourg (the “Secretary”).

The General Meeting elected as scrutineer Mr. Romain VIARD, lawyer, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse (the “Scrutineer”).

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder(s) representing the shareholders, by the members of the board and the notary public, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The share capital of the Company amounts to thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by six thousand two hundred (6,200) general partner shares (actions de commandité) and twenty four thousand eight hundred (24,800) limited shareholder shares (actions de commanditaire) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, fully paid up.

II. In accordance with the attendance list, all the shareholders representing the entire share capital of the Company were validly present or represented at the General Meeting. The General Meeting could thus validly deliberate and resolve on the items mentioned on the agenda, even without prior formal convening of the members.

III. The agenda of the General Meeting was the following:

1. Consideration and approval of the annual accounts of the Company (consisting of the balance sheet, the profit and loss account, the notes to the annual accounts as at 31 December 2014, the general partner’s and the supervisory board’s reports) for the financial year ended on 31 December 2014 (the 2014 Accounts)

2. Allocation of the Company’s loss amounting to EUR 15,256.27 between January 1<sup>st</sup>, 2014 and December 31<sup>st</sup>, 2014 (the 2014 Loss);

3. Discussion - according to article 100 of the Luxembourg Commercial Companies Act - on the Company’s future, acknowledgment that the activities of the Company have ceased and decision to put the Company into voluntary liquidation;

4. Termination of the mandate of the Company’s general partner and members of the supervisory board and discharge to be granted to them for the performance of their mandates;

5. Appointment of Water Explorers Holding S.à r.l. & Co as liquidator of the Company (the Liquidator);

6. Determination of the powers of the Liquidator;

7. Determination of the remuneration of the Liquidator;

8. Decision to grant power to the Liquidator and/or any employee of Centralis S.A., acting under its/his/her sole signature on behalf of the Company, to carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the approval of the 2014 Accounts including but not limited to, the filing of documents with the e-CDF Platform and the Luxembourg Trade and Companies Register and more generally to complete any other action in relation to resolutions to be taken on the basis of the present Agenda; and

9. Miscellaneous.

IV. The General Meeting, having approved the Chairman's statement and having been validly constituted and convened, has deliberated and, by separate and unanimous vote, has taken the following resolutions:

*First resolution*

After having been familiarised with the (i) 2014 Accounts showing the 2014 Loss, (ii) together with the report of the Company’s general partner and (iii) the report from the Company’s supervisory board, the General Meeting resolved to approve the 2014 Accounts and the reports from the Company’s general partner and supervisory board as they were submitted.

*Second resolution*

The General Meeting resolved to carry forward the 2014 Loss.

*Third resolution*

The General Meeting resolved to acknowledge and approve the termination of the mandate of the members of the Company's supervisory board with effect as at the date of the present deed as well as give full discharge to these members for the performance of their mandate during the financial year ended 31 December 2014.

*Fourth resolution*

The General Meeting resolved to acknowledge and approve the termination of the mandate of the general partner of the Company with effect as at the date of the present deed as well as to grant it full discharge for the performance of its mandate during the financial year ended 31 December 2014.

*Fifth resolution*

The General Meeting having considered that the aggregate losses of the Company amount to more than three quarters of the Company's share capital resolved to put the Company into voluntary liquidation with immediate effect.

The General Meeting further resolved to appoint Water Explorers Holding S.à.r.l. & Co, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160.950, as liquidator of the Company (the Liquidator).

*Sixth resolution*

The General Meeting resolved to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Law.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, with prior consent of the general meeting of the Company, in compliance with the provisions of article 142 of the Law.

The Liquidator is exempted from the obligation of drawing-up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The Liquidator may, under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of its powers and for such duration as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator shall also be authorised to make advance payments in compliance with article 148 of the Law of any surplus assets of the Company to the Shareholders of the Company as it deems fit.

In dealing with third parties as well as in justice, the Liquidator will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances.

*Seventh resolution*

The General Meeting resolved that the Liquidator shall be entitled to a remuneration in line with current business practices.

*Eighth resolution*

The General Meeting resolved to grant power to the Liquidator and/or any employee of Centralis S.A., acting under its/his/her sole signature on behalf of the Company, to carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the approval of the 2014 Accounts including but not limited to, the filing of documents with the e-CDF Platform and the Luxembourg Trade and Companies Register and more generally to complete any other action in relation to the above taken resolutions.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the General Meeting to a close.

*Expenses, Costs, Remuneration and charges*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, is estimated at EUR 1,300.-.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour de mars, à onze heures du matin,

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;  
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société Water Explorers Holding S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160.974, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 12 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro C-1808, du 8 août 2011 (la «Société»).

L'Assemblée Générale s'est ouverte à onze heures du matin et est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3 route de Luxembourg (le «Président»).

Le Président a désigné comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3 route de Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée Générale a désigné comme scrutateur Maître Romain VIARD, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse (le «Scrutateur»).

Ces trois personnes ont constitué le bureau de l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le(s) mandataire(s) des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Le capital social de la Société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par six mille deux cents (6.200) actions de commandité et vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions de commanditaire d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, lesquelles ont été entièrement libérées.

II. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la Société étaient valablement présents ou représentés à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale a pu en conséquence valablement délibérer et statuer sur tous les points portés à l'ordre du jour, même sans convocation formelle préalable des actionnaires:

III. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale était le suivant:

1. Examen et approbation des comptes annuels de la Société (consistant dans le bilan comptable, le compte de profits et de pertes, les notes jointes aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, les rapports du gérant commandité et du conseil de surveillance) pour l'exercice social clos le 31 décembre 2014 (les Comptes 2014);

2. Allocation de la perte de la Société s'élevant à EUR 15.256,27 entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2014 (la Perte 2014);

3. Discussion - conformément à l'article 100 de la Loi sur les Sociétés Commerciales - sur le futur de la Société, reconnaissance que les activités de la Société ont cessé et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

4. Fin du mandat du gérant commandité de la Société et du mandat des membres du conseil de surveillance de la Société et décharge devant leur être accordée pour l'exécution de leur mandat;

5. Nomination de Water Explorers Holding S.à r.l. & Co comme liquidateur de la Société (le Liquidateur);

6. Détermination des pouvoirs du Liquidateur;

7. Détermination de la rémunération du Liquidateur;

8. Décision d'accorder pouvoir au Liquidateur et/ou à tout employé(e) de Centralis S.A., agissant sous sa seule signature pour le compte de la Société, d'exécuter toutes les formalités nécessaires à l'égard des autorités luxembourgeoises concernées en rapport avec l'approbation des Comptes 2014 incluant, sans être limitées à, l'enregistrement des documents sur la plateforme e-CDF et auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et plus généralement d'accomplir toute autre action en rapport avec les résolutions devant être prises sur la base du présent Ordre du jour; et

9. Divers.

IV. L'Assemblée Générale, ayant approuvé la déclaration du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et pris séparément par vote unanime les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Après s'être familiarisée avec (i) les Comptes 2014 montrant la Perte 2014, ensemble avec (ii) le rapport du gérant commandité de la Société et (iii) le rapport du conseil de surveillance de la Société, l'Assemblée Générale a décidé d'approuver les Comptes 2014 et les rapports du gérant commandité et des membres du conseil de surveillance tels qu'ils furent soumis.

### *Seconde résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de reporter la Perte 2014.

### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de reconnaître et d'approuver la fin du mandat des membres du conseil de surveillance de la Société avec effet à la date du présent acte ainsi que de donner pleine et entière décharge à ces membres pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2014.

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de reconnaître et d'approuver la fin du mandat du gérant commandité de la Société avec effet à la date du présent acte ainsi que de lui donner pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2014.

### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale ayant considéré que les pertes cumulées de la Société s'élèvent à plus de trois-quarts du capital social de la Société a décidé de mettre la Société en liquidation volontaire avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale a aussi décidé de nommer Water Explorers Holding S.à r.l. & Co, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.950, liquidateur de la Société (le Liquidateur).

### *Sixième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi.

Le Liquidateur sera autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale de la Société, conformément aux dispositions de l'article 142 de la loi.

Le Liquidateur est exempté de l'obligation de dresser un inventaire et peut, dès lors, parfaitement se référer aux livres de la Société.

Le Liquidateur, peut sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur sera également autorisé, conformément à l'article 148 de la Loi, à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'assemblée générale de la Société tel qu'il le jugera opportun.

Dans les relations avec les tiers et en justice, le Liquidateur aura, en toutes circonstances, tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société.

### *Septième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé que le Liquidateur aura droit à une rémunération conforme aux pratiques commerciales actuelles.

### *Huitième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de donner tout pouvoir au Liquidateur et/ou à tout employé de Centralis S.A., agissant sa seule signature pour le compte de la Société, d'exécuter toutes les formalités nécessaires à l'égard des autorités luxembourgeoises concernées en rapport avec l'approbation des Comptes 2014 incluant, sans être limitées à, l'enregistrement des documents sur la plateforme e-CDF et auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et plus généralement d'accomplir toute autre action en rapport avec les résolutions prises ci-dessus.

En l'absence d'autres points en suspens à l'ordre du jour, et d'autres demandes de discussion, le Président a clôturé l'Assemblée Générale.

### *Frais, Coûts, Rémunération et charges*

Le montant des frais, coûts, rémunération et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, est estimé à 1.300,- EUR.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Romain VIARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 avril 2015. Relation GAC/2015/2790. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015057742/219.

(150065403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2015.

---

**Erste International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 77.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERSTE INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015058050/12.

(150065947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Desdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.199.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058008/9.

(150066809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Danicalux Fortune Care, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 157.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058012/9.

(150066317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**DBtrans.Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 196.194.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le treize avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Benjamin DENIS, gérant de société, né à Namur (Belgique) le 21 juin 1971, demeurant à B-5330 Assesse, rue du Cahoti, 3K.

2) Madame Isabelle MONTULET, employée privée, née à Dinant (Belgique) le 23 janvier 1972, demeurant à B-5330 Assesse, rue du Cahoti, 3K.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de "DBtrans.Lux s.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Pétange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet les transports routiers nationaux et internationaux de marchandises toutes zones par route.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une

seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Benjamin DENIS, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Madame Isabelle MONTULET, préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur Pierre-Olivier BEAUJEAN, gérant de société, né à Dinant (Belgique) le 15 juin 1973, demeurant à B-5360 Hamois, rue Sainte-Barbe, 22 est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2) Monsieur Benjamin DENIS, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

4) Le siège social est fixé à L-4751 Pétange, 165a, route de Longwy.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DENIS, MONTULET, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11540. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): THILL.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058013/136.

(150066730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Luisante S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.851.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2015 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés;

*a) administrateurs*

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L- 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Filippo Dollfus de Volckersberg, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH - 6900 Lugano, Via C. Maraini 13 B

*b) commissaire aux comptes*

- Monsieur Michel Schaeffer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2020.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2015058338/25.

(150066702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Luthor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.252.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée sous seing privé en date du 15 février 2015 entre:

MISSION BAY (Luxembourg) S.A.R.L. (anc. PATRIMONIUM CONSULTANTS S.A.R.L.), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, constituée suivant acte notarié daté du 15 mars 2007 publié au Mémorial C numéro 1057 du 5 juin 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 125 844

et

MLN TRUST c/o GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, société de La Nouvelle Zélande, établie et ayant son siège social à 28 Mozeley Avenue, Auckland, New Zealand, et inscrite sous le numéro 1173755,

que 31 parts avec une valeur nominale de EUR 100,- chacune de la société LUTHOR Sàrl ont été cédées par MLN TRUST c/o GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED à MISSION BAY (Luxembourg) S.A.R.L.

Pour Extrait Sincère et Conforme

Signature

*La Gérance*

Référence de publication: 2015058339/20.

(150066622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Luthor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.252.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée sous seing privé en date du 15 février 2015 entre:

MISSION BAY (Luxembourg) S.A.R.L. (anc. PATRIMONIUM CONSULTANTS S.A.R.L.), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, constituée suivant acte notarié daté du 15 mars 2007 publié au Mémorial C numéro 1057 du 5 juin 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 125 844

et

ZAM TRUST c/o GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, société de La Nouvelle Zélande, établie et ayant son siège social à 28 Mozeley Avenue, Auckland, New Zealand, et inscrite sous le numéro 1173755,

que 94 parts avec une valeur nominale de EUR 100,- chacune de la société LUTHOR Sàrl ont été cédées par ZAM TRUST c/o GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED à MISSION BAY (Luxembourg) S.A.R.L.

Pour Extrait Sincère et Conforme

Signatures

La Gérance

Référence de publication: 2015058340/20.

(150066622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 8.278.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 avril 2015*

L'Assemblée constate que les mandats des Administrateurs en fonction prennent fin à la présente Assemblée Générale.

Ainsi, sont réélus comme Administrateurs pour un terme d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels de la société pour l'exercice 2015 et qui se tiendra en 2016:

1. Monsieur Jean-Claude FINCK, Directeur Général, Président du Comité de Direction de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg;

2. Monsieur Michel BIREL, Directeur Général adjoint, Membre du Comité de Direction de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg;

3. Monsieur Gilbert ERNST, Directeur, Membre du Comité de Direction de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg;

4. Monsieur Victor ROD, Président du Conseil d'Administration de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg;

5. Monsieur Guy ROSSELJONG, Directeur, Membre du Comité de Direction de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

6. Madame Françoise THOMA, Directeur, Membre du Comité de Direction de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises PriceWaterhouse-Coopers, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour un nouveau terme d'une année, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015058342/31.

(150066662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**LSF 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 196.200.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of April,

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining the depository of the present minutes.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 April 2015.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

" **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

**Art. 2. Object.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realize them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "LSF 3 S.à r.l."

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

**Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in any form whatsoever including but not limited to dividend payments or reimbursement or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption, reimbursement or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorized by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorized by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

**Art. 10. Board of Managers.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 11. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been

informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 14. Responsibilities.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 15. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

**Art. 16. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 17. Adoption of annual accounts.** At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 18. Appropriation of Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

### *Subscription and Payment*

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - Mr. Patrick Steinhauser, legal counsel, born on 21 April 1975 in Baden-Baden, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mr. Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Mr. Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above,

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix avril,

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, cette dernière restant la dépositaire des présentes minutes.

### **A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 avril 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Objet.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/

ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La société est dénommée «LSF 3 S.à r.l.»

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s), de quelque manière que ce soit, incluant mais n'étant pas limité à des paiements de dividendes ou remboursement ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales, remboursement ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital.** Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

**Art. 10. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale

des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 11. Représentation de la Société.** En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

**Art. 14. Responsabilités.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

**Art. 16. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18. Affectation des Bénéfices.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé(s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

#### *Souscription et libération*

L'ensemble des 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.
2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:
  - M. Patrick Steinhäuser, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;
  - M. Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - M. Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, en foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et J. Castel

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 avril 2015. 2LAC/2015/8098. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058334/389.

(150066934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**LSF 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 196.202.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of April,

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining the depository of the present minutes.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 April 2015.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

" **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

**Art. 2. Object.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realize them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "LSF 4 S.à r.l."

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

**Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in any form whatsoever including but not limited to dividend payments or reimbursement or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption, reimbursement or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorized by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorized by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

**Art. 10. Board of Managers.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 11. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 14. Responsibilities.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 15. General Meeting of Shareholders** If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

**Art. 16. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 17. Adoption of annual accounts.** At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 18. Appropriation of Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

#### *Subscription and Payment*

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - Mr. Patrick Steinhauser, legal counsel, born on 21 April 1975 in Baden-Baden, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mr. Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Mr. Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above, in witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix avril,

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, cette dernière restant la dépositaire des présentes minutes.

#### **A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par M. Gianpiero Saddi, employé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 avril 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Objet.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La société est dénommée «LSF 4 S.à r.l.»

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s), de quelque manière que ce soit, incluant mais n'étant pas limité à des paiements de dividendes ou remboursement ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales, remboursement ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital.** Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

**Art. 10. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 11. Représentation de la Société.** En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

**Art. 14. Responsabilités.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

**Art. 16. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18. Affectation des Bénéfices.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé(s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

#### *Souscription et libération*

L'ensemble des 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.
2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:
  - M. Patrick Steinhäuser, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;
  - M. Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - M. Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, en foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 avril 2015. 2LAC/2015/8099. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058335/390.

(150066973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**LSF 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 196.203.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of April,

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining the depositary of the present minutes.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 April 2015.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

" **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

**Art. 2. Object.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realize them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create

security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "LSF 5 S.à r.l."

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

**Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in any form whatsoever including but not limited to dividend payments or reimbursement or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption, reimbursement or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorized by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorized by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company.

No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

**Art. 10. Board of Managers.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 11. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 14. Responsibilities.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 15. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

**Art. 16. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 17. Adoption of annual accounts.** At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 18. Appropriation of Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual

net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital. Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

#### *Subscription and Payment*

All the 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - Mr. Patrick Steinhauser, legal counsel, born on 21 April 1975 in Baden-Baden, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mr. Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Mr. Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix avril,

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, cette dernière restant la dépositaire des présentes minutes.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 91796,

ici représentée par M. Gianpiero Saddi, employé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 avril 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Objet.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La société est dénommée «LSF 5 S.à r.l.»

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s), de quelque manière que ce soit, incluant mais n'étant pas limité à des paiements de dividendes ou remboursement ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales, remboursement ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital.** Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou le cas échéant par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

**Art. 10. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 11. Représentation de la Société.** En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

**Art. 14. Responsabilités.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

**Art. 16. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18. Affectation des Bénéfices.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé(s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

#### *Souscription et libération*

L'ensemble des 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.

2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:

- M. Patrick Steinhäuser, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 14 avril 2015. 2LAC/2015/8100. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Paul Molling.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058336/389.

(150066993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**LIB S.à r.l., Luxembourg Insurance Brokers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.837.

—  
EXTRAIT

1. En date du 10 juin 2014, la société anonyme Référence Corporate Services, établi et ayant son siège social au 22, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous numéro RCSL B158.559, a été nommée commissaire aux comptes de Luxembourg Insurance Brokers Sàrl à durée indéterminée.

2. En date du 25 mars 2015, l'associé unique a cédé dix mille cinq cents parts sociales à GEPLUX Sàrl. Les vingt et un mille parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont réparties comme suit depuis cette date:

1. Monsieur Edouard Georges .....	10.500 parts
2. GEPLUX Sàrl .....	<u>10.500 parts</u>
Total .....	21.000 parts

3. En date du 25 mars 2015, Monsieur Sascha Mihailovic, demeurant professionnellement à 13, avenue de la Gare à L-1611 a été nommé gérant avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis le 25 mars 2015, le Conseil de gérance se compose de:

Monsieur Edouard Georges      gérant

Monsieur Sascha Mihailovic      gérant

Edouard Georges

*Gérant*

Référence de publication: 2015058306/23.

(150066346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**LuxCSD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.449.

—  
Une liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015058308/11.

(150067040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**La Continentale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 13.093.

—  
Suite à une réunion du Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 il a été convenu ce qui suit:

- la démission de la société INTER-HAUS-Luxembourg S.A., en sa qualité d'administrateur est acceptée, avec effet immédiat

- élection d'un nouvel administrateur pour une durée indéterminée:

M. Gerhard Nellinger, 70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

son mandat prendra fin en date du 1<sup>er</sup> avril 2021

- l'adresse du commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION est transférée au: 70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

INTERNATIONAL CONSOLIDATED INVESTMENT COMPANY S.A.

Référence de publication: 2015058309/18.

(150066904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Luce Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 190.163.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

1) Transfert du siège social de la société du 21, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 100a, Route D'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058301/12.

(150066821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Lucky Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.361.

—  
EXTRAIT

En date du 20 avril 2015, les résolutions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société:

1. Il est décidé de mettre fin au mandat d'administrateur unique de Madame Myriam Marbehant.

2. Par conséquent, il est décidé de nommer Monsieur Julien Leclère, avocat à la Cour, né le 28 juin 1977 à Virton, Belgique, et résidant professionnellement au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur unique de la Société pour une durée de six ans, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015058302/16.

(150067200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**KHF Kaiser-Joseph Straße 165 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.988.

*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 07. April 2015*

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 07. April 2015 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.
- Herr Bernhard Jost, geboren am 07. Oktober 1973 in Gramsbach (Österreich), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.
- Herr Johannes Haecker, geboren am 01. November 1967 in München (Deutschland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.

- Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972 in Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter A-Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

- Herr Gregg Blackstock, geboren am 24. September 1974 in Mbabane (Swasiland), geschäftlich ansässig in 7 Old Park Lane, Mayfair, London, W1K 1QR, Vereinigtes Königreich wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter B-Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

- Frau Lindie Fourie, geboren am 25. August 1981 in Uitenhage (Südafrika), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 07. April 2015 als gemeinschaftlich vertretungsbefugte B-Geschäftsführerin der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2015058282/24.

(150066684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**KHF Kaiser-Joseph Straße 165 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.988.

*Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 08. April 2015*

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 08. April 2015 haben sich mit Wirkung zum 08. April 2015 folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.676 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 172.683 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L- 1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 165.834 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- BSG RE German Real Estate B.V., eine besloten vennootschap (niederländische Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in Haaksbergweg 59, 1101 BR Amsterdam Zuidoost, Niederlande, eingetragen im Handelsregister Amsterdam unter der Nummer 56642482 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- CENSI Holding A S.à r.l., eine société responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischen Recht mit Sitz 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B159.894 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile.

- Tivolino Anstalt, eine Anstalt gegründet nach liechtensteinischem Recht mit Sitz in Äulestraße 5, 9490 Vaduz, Liechtenstein, eingetragen im Amt für Justiz unter der Nummer FL-0002.488.173.6 hält nunmehr an der Gesellschaft:

12.500 Anteile.

Référence de publication: 2015058283/34.

(150066684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Kiliteam V, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.613.

—  
*Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 14 avril 2015*

- La démission de Madame Fantine JEANNON, Gérant de catégorie B est acceptée avec effet au 17 Mars 2015.
- Monsieur Francesco CAVALLINI, employé privé, né 16 Novembre 1986 à Luxembourg et, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Gérant de catégorie B, en remplacement du Gérant démissionnaire, avec effet au 17 Mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015058284/14.

(150066099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Kareta Car S.A., Société Anonyme Soparfi,**

**(anc. Kareta Holding S.A.).**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.083.

—  
IN THE YEAR TWO THOUSAND FIFTEEN, ON THE NINTH DAY OF APRIL.

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of the Company Kareta Holding S.A.,

The Meeting was opened by Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, with professional address in Luxembourg, being in the chair,

who appoints as secretary Ms Kim REISCH, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Benoit TASSIGNY prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

The Company is Kareta Holding S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), incorporated by a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 25 June 2005, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 109.083 and whose articles of association (the Articles) have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1225, dated 17 November 2005 and have been lastly amended by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 7 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 1768, dated 3 August 2011.

The appearing parties declared that:

- the name of the shareholders represented at the Meeting by the Proxyholder (the Appearing Shareholders) and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed on behalf of the Appearing Shareholders, together with the power of attorney, signed *ne varietur* by the Appearing Shareholders represented at the Meeting by the Proxyholder, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

- the attendance list shows that the Appearing Shareholders holding one thousand (1,000) shares that represent the whole share capital of the Company, all of them in registered form, are represented at the Meeting by a power of attorney. The Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the Meeting beforehand and that they have waived all convening requirements and formalities. The Meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

The agenda of the Meeting is as follows:

*Agenda*

1. Modification of the corporate name of the Company and subsequent amendment of article 1 of the Articles; and

2. Modification of the corporate object of the Company and subsequent amendment of article 4 of the Articles, which shall read as follows:

“ **Art. 4.** The object of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings, (b) the investment in, the development of, the acquisition the exploitation and the disposal of any intellectual property rights and (c) to carry on any trade or business whatsoever including without limitation the acquisition of goods in view of their re-sale, the development and holding of any intellectual property rights, and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense so as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without the relevant authorisation or license.”

#### *Resolutions*

After due and careful deliberation, the following resolutions have been adopted unanimously by the Appearing Shareholders:

#### *First resolution*

The Appearing Shareholders resolve to modify the corporate name of the Company into “Kareta Car S.A.” and, as a result, to amend article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** There is established hereby a société anonyme under the name of “Kareta Car S.A.”.

#### *Second resolution*

The Appearing Shareholders resolve to extend the corporate object of the Company and to amend article 4 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4.** The object of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings, (b) the investment in, the development of, the acquisition the exploitation and the disposal of any intellectual property rights and (c) to carry on any trade or business whatsoever including without limitation the acquisition of goods in view of their re-sale, the development and holding of any intellectual property rights, and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense so as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without the relevant authorisation or license.”

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,400.-.

### *Closure*

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the Meeting, the Meeting is closed.

### *Statement*

The Notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Proxyholder of the Appearing Shareholders, the present deed is worded in English and followed by a French version.

On request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document has been read to the Proxyholder of the Appearing Shareholders, who is known to the Notary by his full name, civil status and residence, and the Proxyholder signed together with us, the Notary, the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE NEUF AVRIL

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire (l'AGE) des actionnaires de la Société Kareta Holding S.A.,

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Kim REISCH, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit TASSIGNY prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

La Société est Kareta Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée par devant Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 juin 2005, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.083 et dont les statuts (les Statuts) ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 1225, daté du 17 novembre 2005 et ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 7 avril 2011 et ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 1768, daté du 3 août 2011.

Les comparants déclarent que:

- le nom des actionnaires représentés à l'AGE par le Mandataire (les Actionnaires Comparants) et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée au nom des Actionnaires Comparants, accompagnée de la procuration, signées ne varietur par les Actionnaires Comparants représentés à l'AGE par le Mandataire, devront rester annexés au présent acte et devront être enregistrés avec ledit acte.

- il ressort de la liste de présence que les Actionnaires Comparants détenant mille (1.000) actions, toutes sous forme nominative, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentés à l'AGE par une procuration. Les Actionnaires Comparants ont déclaré avoir été préalablement et valablement informés de l'ordre du jour de l'AGE et ont renoncé aux formalités de convocation. L'AGE est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'AGE est le suivant:

### *Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination sociale de la Société et modification subséquente de l'article 1 des Statuts; et
2. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations, (b) l'investissement dans, le développement de, l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous droits de propriété intellectuelle et (c) l'exercice de tout commerce ou entreprise commerciale de quelque nature que ce soit y compris et sans limitation l'acquisition des biens en vue de leur revente, le développement et la détention des droits de propriété intellectuelle, et d'acquérir, de s'engager et de poursuivre tout ou partie d'une entreprise commerciale, de toute propriété et/ou de toutes obligations de toute personne poursuivant une entreprise commerciale.

La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations, notes, titres, instruments et certificats de dettes en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur tout ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, et (c) conclure des accords, notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des garanties bancaires, des contrats de facilités de crédit, et des contrats de garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, étant entendu que la Société ne devra conclure aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait une autorisation d'établissement conformément au droit luxembourgeois sans disposer de la licence ou de l'autorisation légalement requise.»

#### *Résolutions*

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été adoptées par les Actionnaires Comparants à l'unanimité:

##### *Première résolution*

Les Actionnaires Comparants décident de modifier la dénomination sociale de la Société en «Kareta Car S.A.» et, par voie de conséquence, de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Kareta Car S.A.».

##### *Deuxième résolution*

Les Actionnaires Comparants décident d'étendre l'objet social de la Société et de modifier l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations, (b) l'investissement dans, le développement de, l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous droits de propriété intellectuelle et (c) l'exercice de tout commerce ou entreprise commerciale de quelque nature que ce soit y compris et sans limitation l'acquisition des biens en vue de leur revente, le développement et la détention des droits de propriété intellectuelle, et d'acquérir, de s'engager et de poursuivre tout ou partie d'une entreprise commerciale, de toute propriété et/ou de toutes obligations de toute personne poursuivant une entreprise commerciale.

La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations, notes, titres, instruments et certificats de dettes en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur tout ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, et (c) conclure des accords, notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des garanties bancaires, des contrats de facilités de crédit, et des contrats de garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, étant entendu que la Société ne devra conclure aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait une autorisation d'établissement conformément au droit luxembourgeois sans disposer de la licence ou de l'autorisation légalement requise.»

#### *Coûts*

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 1.400,-.

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'AGE, l'AGE est close.

#### *Déclaration*

Le Notaire, qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la demande du Mandataire des Actionnaires Comparants, le présent acte est rédigé en Anglais et suivi de la version Française.

A la demande de la même partie et en cas de divergences entre la version française et anglaise, la version Anglaise prévaudrait.

Dont acte, fait et préparé à Luxembourg, le jour mentionné ci-avant.

Le présent acte a été lu au Mandataire des Actionnaires Comparants, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, et le Mandataire, avec nous, le Notaire, avons signé cet acte.

Signé: B. TASSIGNY, K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015058277/211.

(150067202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**KAS Anorthosis S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.728.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Mars 2015.

KAS Anorthosis S.C.A.

M. Paul Galliver

*Member of the supervisory board*

Référence de publication: 2015058278/14.

(150067043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Life Finance Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 131.869.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015058290/10.

(150066631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**K-Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4a, op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 179.180.

---

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wemperhardt, le 17/04/2015.

Référence de publication: 2015058269/10.

(150066997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**JS Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 171.544.

---

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015058266/10.

(150066159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Kawa Solar Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.695.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 27 mars 2015*

En date du 27 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Anne Catherine GRAVE de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 30 mars 2015;

- de nommer Madame Sonia BALDAN, née le 27 janvier 1960 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 30 mars 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Alexander Dieter GORSKI, gérant de classe A

- Monsieur Richard Andrew DE PASS, gérant de classe A

- Madame Sonia BALDAN, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Kawa Solar Europe S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015058271/23.

(150067171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Kredietrust Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Kredietrust Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015058274/11.

(150066327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**iTunes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 101.120.

Les comptes annuels au 27 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015058253/9.

(150065858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**JNL Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 150.544.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015058264/10.

(150067115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Melga Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 176.391.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'acte de donation entre Monsieur Miguel Capo Mateu, associé unique de la Société (l'Associé Unique) et Monsieur Jorge Capo Salvans, né le 08 février 1961 à Barcelone, Espagne, demeurant à, Rue Emancipació, 25-27, puerta 1, piso 1º, 08022, Barcelone, que l'Associé Unique a cédé 625 parts sociales de la Société à Monsieur Jorge Capo Salvans en date du 10 avril 2015.

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 07 avril 2015 que:

(i) P.A.L. Management Services, a été révoqué en tant que gérant unique de la Société, avec effet immédiat.

(ii) La personne suivante a été nommée gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

- M. Jorge CAPO SALVANS né le 8 Février 1961 à Barcelone, Espagne, résidant au Rue Emancipació, 25-27, puerta 1, piso 1º, 08022, Barcelone Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058355/20.

(150066550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Merhill Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 156.164.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Merhill Holdings S.à r.l.

Fadi Freiha / Jacob Mudde

*Gérant A / Gérant B*

Référence de publication: 2015058356/13.

(150066185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Merlin Lux Finco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.080.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the eight day of April.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Merlin UK Finco 2 Limited, Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of Merlin UK Finco 2 Limited, a private company limited by shares, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8753263, having its registered office at 3 Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, such branch being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B182341, having its address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here duly represented by Gersende Masfayon, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Merlin Lux Finco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, in registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B182080, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 20 November 2013, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 244 on 28 January 2014.

The articles of association of the Company have been modified for the last time on 10 November 2014 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3845 on 11 December 2014.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company resolves upon the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two euros (EUR 2) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred six euros (EUR 12,506) up to twelve thousand five hundred eight euros (EUR 12,508), through the issue of one (1) ordinary share (the “Ordinary Share”) and one (1) mandatory redeemable preferred share (the “MRPS”), all with a nominal value of one euro (EUR 1) each (together with the Ordinary Shares, the “Shares”).

#### *Subscription and payment*

The one (1) Ordinary Share and the one (1) MRPS issued have been subscribed by Merlin UK Finco 2 Limited, Luxembourg Branch, aforementioned, for the price of two euros (EUR 2).

The Shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting in the transfer and assignment of a receivable held by Merlin UK Finco 2 Limited, Luxembourg Branch, aforementioned, against Merlin Entertainments Group Holdings Limited, having a nominal value of one hundred and eight million seven hundred and sixty-two thousand nine hundred and sixty-four euros (EUR 108,762,964)

allocated as follows:

- two euros (EUR 2) have been allocated to the share capital of the Company; and
- one hundred and eight million seven hundred and sixty-two thousand nine hundred and sixty-two euros (EUR 108,762,962) have been allocated to the MRPS Reserve Account.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the shareholders of the Company resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 6. Share capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred eight euros (EUR 12,508) represented by twelve thousand five hundred two (12,502) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and six (6) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”), all with a nominal value of one euro (EUR 1) each (together with the Ordinary Shares, the “Shares”).

Each Share is entitled to one vote and MRPS holders are entitled to the same voting rights as the holders of Ordinary Shares.

The capital may be amended at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand seven hundred euro (EUR 6,700,-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le huitième jour d'avril.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU**

Merlin UK Finco 2 Limited, Luxembourg Branch, la succursale au Grand-Duché du Luxembourg de Merlin UK Finco 2 Limited, une private company limited by shares, constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 8753263, ayant son siège social au 3, Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, ladite succursale étant immatriculée sous le numéro B182341 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son adresse au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par Gersende Masfayon, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ladite comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Merlin Lux Finco 2 S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182080, constituée en date du 20 novembre 2013 suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 244 le 28 janvier 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte passé le 10 novembre 2014 suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3845 le 11 décembre 2014.

Ladite comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, décide des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux euros (EUR 2) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents six euros (EUR 12.506) à douze mille cinq cents huit euros (EUR 12.508), par l'émission d'une (1) part sociale (la «Part Sociale Ordinaire») et d'une (1) part privilégiée obligatoirement rachetables (les «PPOR»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (ensemble avec la Part Sociale Ordinaire, les «Parts Sociales»).

#### *Souscription et libération*

Une (1) Part Sociale Ordinaire et une (1) PPOR émises ont été souscrites par Merlin UK Finco 2 Limited, Luxembourg Branch, susmentionnée, pour un montant de deux euros (EUR 2).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées entièrement par un apport en nature consistant en une créance détenue par Merlin UK Finco 2 Limited, Luxembourg Branch, susmentionnée, à l'encontre de Merlin Entertainments Group Holdings Limited, s'élevant à un montant total de cent huit millions sept cents soixante-deux mille neuf cent soixante-quatre euros (EUR 108.762,964)

allouée comme suit:

- deux euros (EUR 2) ont été alloués au capital social de la Société; et
- cent huit millions sept cent soixante-deux mille neuf cent soixante-deux euros (EUR 108.762.962) ont été alloués au Compte de Réserve PPOR.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport ci-dessus a été fournie au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents huit euros (EUR 12.508) représenté par douze mille cinq cents deux (12.502) parts sociales (les «Parts Sociales Ordinaires») et six (6) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR»), ayant toutes une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales»).

Chaque Part Sociale donne droit à un vote et les détenteurs de PPOR ont les mêmes droits de vote que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 18 des Statuts.»

#### *Estimation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MASFAYON, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 09 avril 2015. Relation: DAC/2015/5872. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé) pd: RODENBOUR.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015058357/133.

(150066460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Metello Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 150.863.

---

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015058360/12.

(150066383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Michelangelo Acquisitions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.377.

---

Il est porté à la connaissance des tiers, que:

- Dominique Le Gal a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 3 avril 2015;
- Hugo Da Silva Oliveira, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée.

À partir du 3 avril 2015, le Conseil de Gérance sera composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Hugo DA SILVA OLIVEIRA, gérant
- Harold HOPE, gérant
- Gabriel MOLLERBERG, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Marielle Stijger

*Gérant*

Référence de publication: 2015058361/21.

(150066543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Middlesex Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 123.590.

---

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 17 avril 2015 de transférer avec effet immédiat toutes les parts détenues par l'associé MIDDLESEX JV S.à r.l. à;

- GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 1 LIMITED, une société à responsabilité limitée étrangère immatriculée au Registre de Jersey sous le numéro 117904, ayant son siège social au 22 Greenville Street, JE4 8PX St Helier, JERSEY (agissant en tant que joint trustee pour GS SPITAFIELDS UNIT TRUST); et

- GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 2 LIMITED, une société à responsabilité limitée étrangère immatriculée au Registre de Jersey sous le numéro 117905, ayant son siège social au 22 Greenville Street, JE4 8PX St Helier, JERSEY (agissant en tant que joint trustee pour GS SPITAFIELDS UNIT TRUST).

Les 750 parts sont détenue conjointement par GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 1 LIMITED et GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 2 LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058363/20.

(150066860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Middlesex Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 123.416.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 17 avril 2015 de transférer avec effet immédiat toutes les parts détenues par l'associé MIDDLESEX JV S.à r.l. à;

- GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 1 LIMITED, une société à responsabilité limitée étrangère immatriculée au Registre de Jersey sous le numéro 117904, ayant son siège social au 22 Greenville Street, JE4 8PX St Helier, JERSEY (agissant en tant que joint trustee pour GS SPITAFIELDS UNIT TRUST); et

- GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 2 LIMITED, une société à responsabilité limitée étrangère immatriculée au Registre de Jersey sous le numéro 117905, ayant son siège social au 22 Greenville Street, JE4 8PX St Helier, JERSEY (agissant en tant que joint trustee pour GS SPITAFIELDS UNIT TRUST).

Les 750 parts sont détenue conjointement par GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 1 LIMITED et GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 2 LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 avril 2015.

Référence de publication: 2015058364/20.

(150066956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Middlesex Student Housing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 123.417.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 17 avril 2015 de transférer avec effet immédiat toutes les parts détenues par l'associé MIDDLESEX JV S.à r.l. à;

- GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 1 LIMITED, une société à responsabilité limitée étrangère immatriculée au Registre de Jersey sous le numéro 117904, ayant son siège social au 22 Greenville Street, JE4 8PX St Helier, JERSEY (agissant en tant que joint trustee pour GS SPITAFIELDS UNIT TRUST); et

- GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 2 LIMITED, une société à responsabilité limitée étrangère immatriculée au Registre de Jersey sous le numéro 117905, ayant son siège social au 22 Greenville Street, JE4 8PX St Helier, JERSEY (agissant en tant que joint trustee pour GS SPITAFIELDS UNIT TRUST).

Les 750 parts sont détenue conjointement par GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 1 LIMITED et GREP LONDON PORTFOLIO II TRUSTEE 2 LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 avril 2015.

Référence de publication: 2015058365/20.

(150066957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Milano Properties and Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 112.728.

—  
Je soussigné, Roland DE CILLIA, suis au regret de vous informer de ma démission de mon poste d'Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Roland DE CILLIA.

Référence de publication: 2015058366/10.

(150065907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

---

**Milano Properties and Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 112.728.

Je soussigné, Frédéric NOEL, suis au regret de vous informer de ma démission de mon poste d'Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Frédéric NOEL.

Référence de publication: 2015058367/10.

(150065907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**Milano Properties and Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 112.728.

Je soussigné, Giovanni VITTORE, suis au regret de vous informer de ma démission de mon poste d'Administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Giovanni VITTORE.

Référence de publication: 2015058368/10.

(150065907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

**MCT Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 109.740.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

The public limited company incorporated and existing under the laws of Switzerland "Valartis Group AG", established and having its registered office in CH-6340 Baar, 11A, Blegistrasse, registered with the Commercial Register of Canton Zug under companies identification number (IDE/UID) CHE-101.833.144,

here represented by Mr. Jean-Paul SCHAUL, licencié en sciences économiques appliquées, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "MCT Luxembourg Management S.à r.l.", established and having its registered office in L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 109740, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on July 19, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1367 of December 12, 2005,

and that the articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on December 22, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 706 of April 25, 2007;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its Proxy-holder, the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner decides:

- to authorize the board of managers to proceed to the payment of interim dividends;
- to determine the conditions of such payment; and
- to subsequently amend article 18 of the Articles in order to give it the following wording:

" **Art. 18.** Each year on December 31<sup>st</sup> an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve

is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the shares subject only to three (3) conditions:

- i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts;
- ii) the date of the interim accounts may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant board meeting; and
- iii) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist.”

#### *Second resolution*

Pursuant to an internal reorganization of the Commercial Registered of Switzerland, it is resolved to amend at the Trade and Companies Registry of Luxembourg the identification number the Sole Partner as indicated here before.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and forty Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

#### **A COMPARU:**

La société anonyme constituée et existant sous les lois de Suisse “Valartis Group AG”, établie et ayant son siège social à CH-6340 Baar, 11A, Blegistrasse, inscrite au Registre du Commerce du canton de Zug sous le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-101.833.144,

ici représentée par Monsieur Jean-Paul SCHAUL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, (le “Mandataire”), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée “MCT Luxembourg Management S.à r.l.”, établie et ayant son siège social L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109740, (la “Société”), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1367 du 12 décembre 2005,

et que les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 706 du 25 avril 2007;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l’“Associé Unique”) de la Société et qu'elle a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide:

- d'autoriser le conseil de gérance à procéder à un paiement de dividendes intérimaires;
- de déterminer les conditions d'un tel paiement; et
- de modifier subséquemment l'article 18 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 18.** Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice financier, le conseil de gérance est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux parts sociales, si les trois conditions suivantes sont remplies:

- i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois semaines avant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution; et
- (iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer l'existence de profits distribuables suffisants."

#### *Deuxième résolution*

Suite à une réorganisation interne des Registres du Commerce de la Suisse, il est décidé de modifier auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le numéro d'identification de l'Associé Unique comme indiqué ci-avant.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent quarante euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-P. SCHAUL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7298. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015058379/121.

(150066461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.

#### **Trias Holdco A - T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Référence de publication: 2015057099/10.

(150065056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

#### **HPT Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 82.692.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015058214/10.

(150066388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2015.